



AVIS PUBLIC DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 20 avril 2026 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Immeuble visé :

548-552, rue Notre-Dame | lots 4 444 792 et 4 443 793 | zone 119-Ca

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'exercice d'un usage de la classe « Publique », de la sous-classe « Institutionnelle » sur ces immeubles, et plus particulièrement pour des bureaux administratifs pour la MRC. Cette demande s'inscrit dans le projet d'agrandissement des bureaux administratifs de la MRC sur ces immeubles.

Le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels 384-2016 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 2 avril 2026

Me Simon Parisé,
Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande d'usage conditionnel sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 2 avril 2026.

Ce 2 avril 2026



Me Simon Parisé,
Greffier